

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 10 juillet 2026 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Franche-Comté

NOR : JUSF2618867A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Franche-Comté,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Franche-Comté ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Franche-Comté.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Franche-Comté les personnes suivantes :

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires :
Madame Audrey Isabey
Monsieur Guillaume Legay
Madame Sophie Fleuriot
Monsieur Cédric Soltani
- Suppléants :
Madame Geraldine Verdy
Madame Sonia Juillerat
Madame Monia Hajjaj
Madame Daphné Valance

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaires :
Madame Samia Sid
Madame Soraya Sid
- Suppléant :
Monsieur Célestin Areui
Non désigné

Article 2

L'arrêté du 21 juillet 2025 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 juillet 2026

**Le directeur territorial de la protection
judiciaire de la jeunesse de Franche-Comté**

Frédéric Parra



Mary-José SOUVIELLE
Directrice Territoriale Adjointe
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Franche-Comté